

La Suisse: mon nouvel abri



L'expérience d'Eddy-Claude, rédacteur valaisan

Originaire du Burundi, réfugié en Suisse, Eddy-Claude est avocat et journaliste de formation. Père d'une jeune famille en exil au Rwanda depuis près de 8 ans, il partage avec nous son expérience, loin des siens.

« Nous sommes en exil depuis que les médias burundais ont été la cible du régime qui ne supporte pas la critique de voix discordantes. »

Réfugié statutaire depuis fin août 2022, j'ai été attribué en septembre au canton du Valais pour poursuivre ma destinée de vie d'exil. Avec cette chance de ne pas être obligé d'apprendre le français, je m'attèle à mon intégration. Bien que cela ne soit pas facile, je fais des recherches sur le marché de l'emploi dans les domaines compatibles avec ma formation. Je m'y mets à chaque fois qu'une offre se présente et envoie une postulation. Ne dit-on pas « qui ne tente rien n'a rien ! » ?



« Bienvenue à la cuisine ! »

Je me réjouis des découvertes que je ne cesse de faire dans ce canton viticole et riche de cultures variées. C'est une expérience nouvelle dans les domaines de la religion, des sports d'hiver, de la gastronomie, etc.

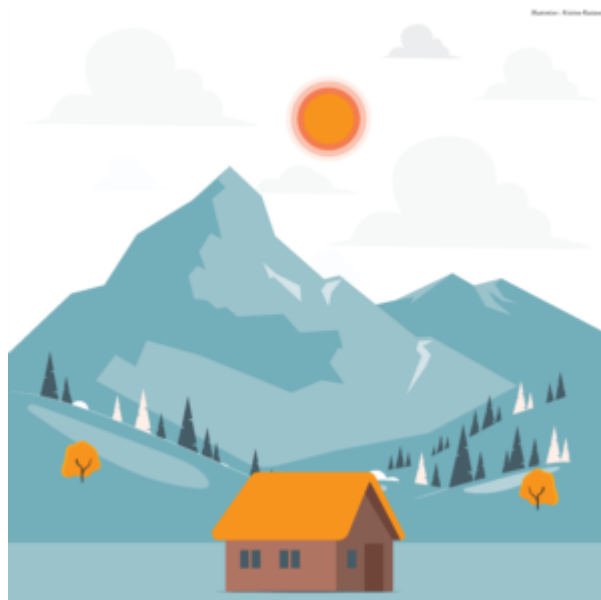
Arrivé fraîchement dans les montagnes de la belle commune touristique de Crans-Montana, je découvre une autre vie au foyer Sanaval: une vie différente de celle de chez moi et des centres d'accueil pour requérants d'asile en Suisse car je dois me préparer à manger en faisant moi-même les commissions. C'est un vrai défi quand on n'a jamais été à la cuisine ou au

marché faire des achats de denrées alimentaires. Je demande parfois conseil à des amis et pourquoi pas en téléphonant à mon épouse qui doit être informée de la vie quotidienne du père de ses enfants !

Je n'oublierai jamais ma première soirée dans la cuisine quand je me suis blessé le doigt en épluchant des pommes de terre. Et pour compatir, mon épouse m'a simplement dit en rigolant : « Bienvenue à la cuisine ! ».

Peu à peu, on apprend et l'intégration se fait.

L'obligation d'entretien de la famille en exil : un grand souci !



Le père en exil doit veiller coûte que coûte à sa survie personnelle quotidienne et à celle des siens, également en exil. La responsabilité est grande, sans travail des deux côtés puisque mon épouse elle aussi est sans emploi. Il faut payer le loyer mensuel, l'eau et l'électricité, les frais de scolarité de nos deux enfants, etc... L'obligation d'entretien parental se pose comme une équation à plusieurs inconnues.

Je perçois une aide sociale du fait de mon statut de réfugié en Suisse. Lors du premier versement du mois, je réserve une part à ma famille en exil pour assurer entre autre le paiement du loyer mensuel tous les débuts du mois, l'eau et l'électricité à hauteur de 250 CHF. Lors du deuxième versement

du mois, une part sera réservée à la ration alimentaire. Par chance, les enfants ne tombent pas souvent malade et les coûts mensuels de la ration alimentaire sont minimisés.

Le regroupement familial : notre espoir

Depuis que j'ai obtenu le statut de réfugié, la suite très attendue est le regroupement familial. J'ai constitué à la mi-novembre un dossier de demande avec l'aide du Centre Suisses-Immigrés à Sion. Cependant, la patience est de mise avant d'avoir une réponse positive pour passer au regroupement effectif de ma famille.

J'espère que ma femme et mes enfants me rejoindront bientôt. Je me réjouis de pouvoir leur présenter leur nouveau pays!

Eddy-Claude Nini

Membre de la rédaction valaisanne de Voix d'Exils